

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > SPOW ancienne formulation

SPOW ancienne formulation



SPOW ancienne formulation

Dernière mise à jour :

27.05.2020

Herbicides

Protection des cultures

N° AMM :

8700462



Composition:

800 g/l

prosulfocarbe

Famille chimique:

Thiocarbamates

Formulation:

EC Concentré émulsionnable

Mode d'action:

Post-levée des adventices

Pré-levée des adventices

Contact

Systemique

Foliaire

Racinaire

Herbicide multi-céréales d'un haut niveau d'efficacité sur graminées (ray-grass, vulpin, paturin) et utilisable de la pré-levée à la post-levée précoce. SPOW présente un mode d'action original permettant de gérer les populations de graminées résistantes. Pour renforcer son spectre d'activité, SPOW peut être utilisé avec de multiples partenaires pour répondre à toutes les problématiques.

Product CP: Tabs

- [Autorisations et Recommandations](#)
- [Classement et sécurité](#)
- [Conseils d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Mentions légales](#)

[Autorisations et Recommandations](#)

[SPOW ancienne formulation Aneth porte-graine](#)

Aneth porte-graine
Désherbage

Dicotylédones

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
4 L/ha	1/an		5	5

Dose préconisée:

Efficacité: Efficace

Graminées

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
4 L/ha	1/an		5	5

Dose préconisée:

Efficacité: Efficace

SPOW ancienne formulation Arbres et Arbustes **(Désherbage des pépinières)**

Arbres et Arbustes (Désherbage des pépinières)

Désherbage des pépinières

Dicotylédones

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
-----------------------	--------------------------------------	----------------------------------	--

5 L/ha	1/an		20
--------	------	--	----

Condition d'emploi réglementaire: 1 application en conteneur. 2 applications par an en pépinières pleine terre et arbres et arbustes en espaces verts. Uniquement pour des applications avec un pulvérisateur à rampe

Dose préconisée:

Graminées

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
-----------------------	--------------------------------------	----------------------------------	--

5 L/ha	1/an		20
--------	------	--	----

Condition d'emploi réglementaire: 1 application en conteneur. 2 applications par an en pépinières pleine terre et arbres et arbustes en espaces verts. Uniquement pour des applications avec un pulvérisateur à rampe

Dose préconisée:

SPOW ancienne formulation Arbres et Arbustes **(Désherbage des plantations)**

Arbres et Arbustes (Désherbage des plantations)

Désherbage des plantations

Dicotylédones

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
-----------------------	--------------------------------------	----------------------------------	--	--

5 L/ha	1/an		20	5
--------	------	--	----	---

Condition d'emploi 1 application en conteneur. 2 applications par an en pépinières pleine

règlementaire: terre et arbres et arbustes en espaces verts. Uniquement pour des applications avec un pulvérisateur à rampe.

Dose préconisée:

Graminées

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
5 L/ha	1/an		20	5

Condition d'emploi réglementaire: 1 application en conteneur. 2 applications par an en pépinières pleine terre et arbres et arbustes en espaces verts. Uniquement pour des applications avec un pulvérisateur à rampe.

Dose préconisée:

SPOW ancienne formulation Blé Dur d''Hiver

Blé Dur d'Hiver
Désherbage

Dicotylédones annuelles

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)	Commentaire ZNT
5 L/ha	1/an	Min:00 Max:25	DAR F.	5	5	ZNT aquatique de 5 mètres dont Dispositif Végétalisé Permanent non traité de 5 mètres

Dose préconisée: 3 L/ha

Efficacité: Efficace

Stade d'application préconisée: De la prélevée au stade mi-tallage de la céréale

Graminées annuelles

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)	Commentaire ZNT
5 L/ha	1/an	Min:00 Max:25	DAR F.	5	5	ZNT aquatique de 5 mètres dont Dispositif Végétalisé Permanent non traité de 5 mètres
Dose préconisée:	3 L/ha					
Efficacité:	Efficace					
Stade d'application préconisée:	De la prélevée au stade mi-tallage de la céréale					

[L'échelle BBCH pour les céréales](#)

SPOW ancienne formulation Blé Tendre d'Hiver

Blé Tendre d'Hiver
Désherbage

Dicotylédones annuelles

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)	Commentaire ZNT
5 L/ha	1/an	Min:00 Max:25	DAR F.	5	5	ZNT aquatique de 5 mètres dont Dispositif Végétalisé Permanent non traité de 5 mètres
Dose préconisée:	5 L/ha					
Efficacité:	Efficace					
Stade d'application préconisée:	De la prélevée au stade mi-tallage de la céréale					

Graminées annuelles

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)	Commentaire ZNT
5 L/ha	1/an	Min:00 Max:25	DAR F.	5	5	ZNT aquatique de 5 mètres dont Dispositif Végétalisé Permanent non traité de 5 mètres
Dose préconisée:	5 L/ha					
Efficacité:	Efficace					
Stade d'application préconisée:	De la prélevée au stade mi-tallage de la céréale					

[L'échelle BBCH pour les céréales](#)

SPOW ancienne formulation Carotte

Carotte
Désherbage

Dicotylédones

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
5 L/ha	1/an	90 Jours.	20	5
Condition d'emploi réglementaire:	productions en cycle long uniquement			
Dose préconisée:	5 L/ha			
Période d'utilisation préconisée:	S'intègre dans un programme de désherbage complet : Préférer 2 applications à 2 L. ou 2,5 L. en association avec une autre molécule - Ecart T1-T2 : 10 jours			
Efficacité:	Efficace			
Stade d'application préconisée:	Application à partir de 2 feuilles au nord Loire et à partir de 3 feuilles au sud Loire.			

Graminées

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
5 L/ha	1/an	90 Jours.	20	5
Condition d'emploi	productions en cycle long uniquement			

règlementaire:**Dose préconisée:** 5 L/ha**Période d'utilisation préconisée:** S'intègre dans un programme de désherbage complet : Préférer 2 applications à 2 L. ou 2,5 L. en association avec une autre molécule - Ecart T1-T2 : 10 jours**Efficacité:** Efficace**Stade d'application préconisée:** Application à partir de 2 feuilles au nord Loire et à partir de 3 feuilles au sud Loire[L'échelle BBCH pour les espèces à racines ou tubercules](#)

SPOW ancienne formulation Carotte porte-graine

Carotte porte-graine

Désherbage

Dicotylédones

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
4 L/ha	1/an		5	5

Dose préconisée:**Efficacité:** Efficace

Graminées

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
4 L/ha	1/an		5	5

Dose préconisée:**Efficacité:** Efficace

SPOW ancienne formulation Céleri porte-graine

Céleri porte-graine

Désherbage

Dicotylédones

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
4 L/ha	1/an		5	5

Dose préconisée:

Efficacité: Efficace

Graminées

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
4 L/ha	1/an		5	5

Dose préconisée:

Efficacité: Efficace

[L'échelle BBCH pour les espèces à racines ou tubercules](#)

SPOW ancienne formulation Céleri rave

Céleri rave

Désherbage

Dicotylédones

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
5 L/ha	1/an	Min:12 Max:14	100 Jours.	20	20

Condition d'emploi réglementaire: fractionnement non autorisé

Dose préconisée: 5 L/ha

Période d'utilisation préconisée: S'intègre dans un programme de désherbage complet : Préférer 2 applications à 2 L. ou 2,5 L. en association avec une autre molécule - Ecart T1-T2 : 10 jours

Efficacité: Efficace

Stade d'application préconisée: Application 7 à 14 jours après la plantation

Graminées

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
5 L/ha	1/an	Min:12 Max:14	100 Jours.	20	20

Condition d'emploi réglementaire: fractionnement non autorisé

Dose préconisée: 5 L/ha

Période d'utilisation préconisée: S'intègre dans un programme de désherbage complet : Préférer 2 applications à 2 L. ou 2,5 L. en association avec une autre molécule - Ecart T1-T2 : 10 jours

Efficacité: Efficace

Stade d'application préconisée: Application 7 à 14 jours après la plantation

[L'échelle BBCH pour les espèces à racines ou tubercules](#)

SPOW ancienne formulation Cerfeuil porte-graine

Cerfeuil porte-graine
Désherbage

Dicotylédones

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
4 L/ha	1/an		5	5

Dose préconisée:

Efficacité: Efficace

Graminées

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
4 L/ha	1/an		5	5

Dose préconisée:

Efficacité: Efficace

SPOW ancienne formulation Coriandre porte-graine

Coriandre porte-graine
Désherbage

Dicotylédones

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
4 L/ha	1/an		5	5
Dose préconisée:				
Efficacité:		Efficace		

Graminées

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
4 L/ha	1/an		5	5
Dose préconisée:				
Efficacité:		Efficace		

SPOW ancienne formulation Echalote

Echalote
Désherbage

Dicotylédones

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
5 L/ha	1/an	Min:11 Max:14	BBCH max	20	5
Condition d'emploi réglementaire:		Ne pas utiliser sur oignons japonais, oignons bottes et oignons de jours courts.			
Dose préconisée:		5 L/ha			
Période d'utilisation préconisée:		S'intègre dans un programme de désherbage complet : Préférer 2 applications à 2 L. ou 2,5 L. en association avec une autre molécule.			
Efficacité:		Efficace			
Stade d'application préconisée:		Application sur échalote de semis en post levée à partir de 2 feuilles cirées.			

Graminées

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
5 L/ha	1/an	Min:11 Max:14	BBCH max	20	5
Condition d'emploi réglementaire:	Ne pas utiliser sur oignons japonais, oignons bottes et oignons de jours courts.				
Dose préconisée:	5 L/ha				
Période d'utilisation préconisée:	S'intègre dans un programme de désherbage complet : Préférer 2 applications à 2 L. ou 2,5 L. en association avec une autre molécule.				
Efficacité:	Efficace				
Stade d'application préconisée:	Application sur échalote de semis en post levée à partir de 2 feuilles cirées.				

[L'échelle BBCH pour les espèces à bulbes](#)

SPOW ancienne formulation Epeautre

Epeautre
Désherbage

Dicotylédones annuelles

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)	Commentaire ZNT
5 L/ha	1/an	Min:00 Max:25	DAR F.	5	5	ZNT aquatique de 5 mètres dont Dispositif Végétalisé Permanent non traité de 5 mètres
Dose préconisée:	5 L/ha					
Efficacité:	Efficace					
Stade d'application préconisée:	De la prélevée au stade mi-tallage de la céréale					

Graminées annuelles

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)	Commentaire ZNT
5 L/ha	1/an	Min:00 Max:25	DAR F.	5	5	ZNT aquatique de 5 mètres dont Dispositif Végétalisé Permanent non traité de 5 mètres
Dose préconisée:		5 L/ha				
Efficacité:		Efficace				
Stade d'application préconisée:		De la prélevée au stade mi-tallage de la céréale				

SPOW ancienne formulation Fenouil porte-graine

Fenouil porte-graine
Désherbage

Dicotylédones

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
4 L/ha	1/an		5	5
Dose préconisée:				
Efficacité:		Efficace		

Graminées

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
4 L/ha	1/an		5	5
Dose préconisée:				
Efficacité:		Efficace		

SPOW ancienne formulation Fraisiers - plein champ

Fraisiers - plein champ
Désherbage

Dicotylédones

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
5 L/ha	1/an		5	5
Condition d'emploi réglementaire:	Uniquement en pépinières			
Dose préconisée:	5 L/ha			
Période d'utilisation préconisée:	S'intègre dans un programme de désherbage			
Efficacité:	Efficace			
Stade d'application préconisée:	Application après la reprise des plants mères sur sol propre.			

Graminées

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
5 L/ha	1/an		5	5
Condition d'emploi réglementaire:	Uniquement en pépinières			
Dose préconisée:	5 L/ha			
Période d'utilisation préconisée:	S'intègre dans un programme de désherbage			
Efficacité:	Efficace			
Stade d'application préconisée:	Application après la reprise des plants mères sur sol propre.			

[SPOW ancienne formulation Graminées fourragères et à gazon porte-graine](#)

Graminées fourragères et à gazon porte-graine
Désherbage

Dicotylédones

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
5 L/ha	1/an		5	5

Condition d'emploi réglementaire: sur fétuque élevée uniquement
Dose préconisée:

Graminées

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
5 L/ha	1/an		5	5

Condition d'emploi réglementaire: sur fétuque élevée uniquement
Dose préconisée:

SPOW ancienne formulation Oignon

Oignon
 Désherbage

Dicotylédones

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
5 L/ha	1/an	Min:11 Max:14	BBCH max	20	5

Condition d'emploi réglementaire: Ne pas utiliser sur oignons japonais, oignons bottes et oignons de jours courts.
Dose préconisée: 5 L/ha
Période d'utilisation préconisée: S'intègre dans un programme de désherbage complet : Préférer 2 applications à 2 L. ou 2,5 L. en association avec une autre molécule.
Efficacité: Efficace
Stade d'application préconisée: Application en post levée à partir de 2 feuilles cirées.

Graminées

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
5 L/ha	1/an	Min:11 Max:14	BBCH max	20	5

Condition d'emploi réglementaire: Ne pas utiliser sur oignons japonais, oignons bottes et oignons de jours courts.
Dose préconisée: 5 L/ha

Période d'utilisation préconisée: S'intègre dans un programme de désherbage complet : Préférer 2 applications à 2 L. ou 2,5 L. en association avec une autre molécule.
Efficacité: Efficace
Stade d'application préconisée: Application en post levée à partir de 2 feuilles cirées.

[L'échelle BBCH pour les espèces à bulbes](#)

SPOW ancienne formulation Oignons porte-Graine

Oignons porte-Graine
Désherbage

Dicotylédones

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
4 L/ha	1/an		5	5
Dose préconisée:				
Efficacité:		Efficace		

Graminées

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
4 L/ha	1/an		5	5
Dose préconisée:				
Efficacité:		Efficace		

[L'échelle BBCH pour les espèces à bulbes](#)

SPOW ancienne formulation Orge d'Hiver

Orge d'Hiver
Désherbage

Dicotylédones annuelles

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)	Commentaire ZNT
5 L/ha	1/an	Min:00 Max:21	DAR F.	5	5	ZNT aquatique de 5 mètres dont Dispositif Végétalisé Permanent non traité de 5 mètres

Dose préconisée: 5 L/ha
Efficacité: Efficace
Stade d'application préconisée: De la prélevée au stade mi-tallage de la céréale.

Graminées annuelles

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)	Commentaire ZNT
5 L/ha	1/an	Min:00 Max:21	DAR F.	5	5	ZNT aquatique de 5 mètres dont Dispositif Végétalisé Permanent non traité de 5 mètres

Dose préconisée: 5 L/ha
Efficacité: Efficace
Stade d'application préconisée: De la prélevée au stade mi-tallage de la céréale.

[L'échelle BBCH pour les céréales](#)

SPOW ancienne formulation Panais porte-Graine

Panais porte-Graine
 Désherbage

Dicotylédones

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
4 L/ha	1/an		5	5

Dose préconisée:

Efficacité: Efficace

Graminées

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
4 L/ha	1/an		5	5

Dose préconisée:

Efficacité: Efficace

SPOW ancienne formulation Pavot oeillette

Pavot oeillette

Désherbage

Dicotylédones

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)	Commentaire ZNT
4 L/ha	1/an	Max:08	DAR F.	5	5	ZNT aquatique de 5 mètres dont Dispositif Végétalisé Permanent non traité de 5 mètres

Dose préconisée:

Efficacité: Efficace

Graminées

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)	Commentaire ZNT
----------------	-------------------------------	----------------------------	---------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)	Commentaire ZNT
4 L/ha	1/an	Max:08	DAR F.	5	5	ZNT aquatique de 5 mètres dont Dispositif Végétalisé Permanent non traité de 5 mètres

Dose préconisée:

Efficacité: Efficace

SPOW ancienne formulation Persil à grosse racine

Persil à grosse racine
Désherbage

Dicotylédones

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
5 L/ha	1/an	90 Jours.	20	5

Condition d'emploi réglementaire: productions en cycle long uniquement

Dose préconisée: 5 L/ha

Période d'utilisation préconisée: S'intègre dans un programme de désherbage complet : Préférer 2 applications à 2 L. ou 2,5 L. en association avec une autre molécule - Ecart T1-T2 : 10 jours

Efficacité: Efficace

Stade d'application préconisée: Application à partir de 2 feuilles au nord Loire et à partir de 3 feuilles au sud Loire

Graminées

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
5 L/ha	1/an	90 Jours.	20	5

Condition d'emploi réglementaire: productions en cycle long uniquement

Dose préconisée: 5 L/ha

Période d'utilisation S'intègre dans un programme de désherbage complet : Préférer 2

préconisée: applications à 2 L. ou 2,5 L. en association avec une autre molécule -
Ecart T1-T2 : 10 jours

Efficacité: Efficace

Stade d'application préconisée: Application à partir de 2 feuilles au nord Loire et à partir de 3 feuilles au sud Loire

SPOW ancienne formulation Persil porte-graine

Persil porte-graine
Désherbage

Dicotylédones

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
4 L/ha	1/an		5	5

Dose préconisée:

Efficacité: Efficace

Graminées

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
4 L/ha	1/an		5	5

Dose préconisée:

Efficacité: Efficace

SPOW ancienne formulation Plantes non alimentaires

Plantes non alimentaires
Désherbage

Dicotylédones

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)	Commentaire ZNT
----------------	-------------------------------	---------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)	Commentaire ZNT
5 L/ha	1/an	NC.	5	5	ZNT aquatique de 5 mètres dont Dispositif Végétalisé Permanent non traité de 5 mètres

Dose préconisée:

Efficacité: Efficace

Graminées

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)	Commentaire ZNT
5 L/ha	1/an	NC.	5	5	ZNT aquatique de 5 mètres dont Dispositif Végétalisé Permanent non traité de 5 mètres

Dose préconisée:

Efficacité: Efficace

SPOW ancienne formulation Pomme de terre

Pomme de terre

Désherbage

Dicotylédones

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)	Commentaire ZNT
5 L/ha	1/an	Min:00 Max:09	DAR F.	5	5	ZNT aquatique de 5 mètres dont Dispositif Végétalisé Permanent non traité de 5 mètres

Dose préconisée: 5 L/ha

Période d'utilisation préconisée: Avril, mai, juin

Efficacité:

Efficace

Graminées

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)	Commentaire ZNT
5 L/ha	1/an	Min:00 Max:09	DAR F.	5	5	ZNT aquatique de 5 mètres dont Dispositif Végétalisé Permanent non traité de 5 mètres

Dose préconisée:

Période d'utilisation préconisée: Avril, mai, juin

[L'échelle BBCH pour les pommes de terre](#)

SPOW ancienne formulation Salsifis

Salsifis
Désherbage

Dicotylédones

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
5 L/ha	1/an	90 Jours.	20	5

Condition d'emploi réglementaire: productions en cycle long uniquement

Dose préconisée:

Stade d'application préconisée: Stade 2 feuilles vraies

Graminées

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
5 L/ha	1/an	90 Jours.	20	5

Condition d'emploi réglementaire: productions en cycle long uniquement

Dose préconisée:

Stade d'application Stade 2 feuilles vraies
préconisée:

SPOW ancienne formulation Seigle d'Hiver

Seigle d'Hiver
Désherbage

Dicotylédones annuelles

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)	Commentaire ZNT
5 L/ha	1/an	Min:00 Max:21	DAR F.	5	5	ZNT aquatique de 5 mètres dont Dispositif Végétalisé Permanent non traité de 5 mètres

Dose préconisée: 5 L/ha

Efficacité: Efficace

Stade d'application préconisée: De la prélevée au stade mi-tallage de la céréale.

Graminées annuelles

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)	Commentaire ZNT
5 L/ha	1/an	Min:00 Max:21	DAR F.	5	5	ZNT aquatique de 5 mètres dont Dispositif Végétalisé Permanent non traité de 5 mètres

Dose préconisée: 5 L/ha

Efficacité: Efficace

Stade d'application préconisée: De la prélevée au stade mi-tallage de la céréale.

SPOW ancienne formulation Triticale

Triticale
Désherbage

Dicotylédones annuelles

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)	Commentaire ZNT
5 L/ha	1/an	Min:00 Max:25	DAR F.	5	5	ZNT aquatique de 5 mètres dont Dispositif Végétalisé Permanent non traité de 5 mètres

Dose préconisée: 5 L/ha
Efficacité: Efficace
Stade d'application préconisée: De la prélevée au stade mi-tallage de la céréale

Graminées annuelles

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)	Commentaire ZNT
5 L/ha	1/an	Min:00 Max:25	DAR F.	5	5	ZNT aquatique de 5 mètres dont Dispositif Végétalisé Permanent non traité de 5 mètres

Dose préconisée: 5 L/ha
Efficacité: Efficace
Stade d'application préconisée: De la prélevée au stade mi-tallage de la céréale

Classement et sécurité

•
Classement selon le règlement DPD/CLP :

Cette note est destinée uniquement aux produits avec un étiquetage **DPD** (ancien classement conforme à la Directive 99/45/CE).

Si un produit est mis sur le marché **avant le 1^{er} juin 2015** et si ce produit est vendu à l'utilisateur **avant le 1^{er} juin 2017** alors son utilisation est possible par l'agriculteur jusqu'à épuisement des stocks. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur la FDS.



SGH02

Classement



SGH07



SGH08



SGH09

**Mention
d'avertissement**

Danger

**Délai de
rentrée**

• Pour les travailleurs : 48 Heures (officiel)

**Mentions de
danger**

- H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 - Provoque une irritation cutanée.
- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
- P280 Porter des gants en nitrile et des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage pendant toutes les opérations de mélange et chargement et de traitement.
- P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P331 NE PAS faire vomir.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 à 20 mètres par rapport aux points d'eau (voir cultures concernées dans tableau des usages).
- Spe3 pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages « pomme de terre », « blé », « orge », « seigle », « pavot » et « PPAMC »
- Spe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
- Contient du solvant naphta aromatique léger (pétrole).
- L'application avec un tracteur sans cabine n'est pas autorisée.
- Les plantes de la famille des Apiacées (ombellifères), ne devront pas être implantées en culture de remplacement en cas d'échec de la culture traitée.
- Pour l'application du produit, utiliser un dispositif homologué pour limiter la dérive de pulvérisation des produits (se référer à la liste actualisée par note de service publiée au bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture)
- Pour les applications d'automne et afin de limiter la contamination des cultures non cibles : - Dans le cas de cultures non cibles situées à moins de 500 mètres de la parcelle traitée : ne pas appliquer le produit avant la récolte de ces cultures ; - Dans le cas de cultures non cibles situées à plus de 500 mètres et à moins d'un kilomètre de la parcelle traitée : ne pas appliquer le produit avant la récolte de ces cultures ou, en cas d'impossibilité, appliquer le produit uniquement le matin avant 9 heures ou le soir après 18 heures, en conditions de température faible et d'hygrométrie élevée. Les cultures non cibles concernées sont les suivantes : - cultures fruitières : pommes, poires - cultures légumières : mâche, épinard, cresson des fontaines, roquette, jeunes pousses - cultures aromatiques : cerfeuil, coriandre, livèche, menthe, persil, thym - cultures médicinales : artichaut, bardane, cardon, chicorée, mélisse, piloselle, radis noir, sauge officinale.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Équipement de Protection Individuelle (EPI)

- L'application avec un tracteur sans cabine n'est pas autorisée.
- Pour l'opérateur, porter PENDANT L'APPLICATION AVEC TRACTEUR AVEC CABINE (PULVERISATION VERS LE BAS) dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe: une combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
- Pour l'opérateur, porter pendant le mélange/chargement : Gants en nitrile certifiés EN 374-3, une combinaison de travail tissée en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, et un EPI partiel (tablier à manches longues ou blouse) de catégorie III type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour l'opérateur, porter pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation : Gants en nitrile certifiés EN 374-3, une combinaison de travail tissée en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, et un EPI partiel (tablier à manches longues ou blouse) de catégorie III type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour protéger le travailleur qui serait amené à intervenir sur les parcelles traitées, porter une combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus, avec traitement déperlant.

Conseils d` utilisation

Préparation de la bouillie

SPOW se verse directement dans le pulvérisateur en maintenant une agitation constante.

Conditions particulières de mise en oeuvre

CEREALES :

Précautions d'utilisation :

* Utiliser Spow sur sols bien préparés et des semis recouverts de terre (3 cm de profondeur) surtout en prélevée (éviter de traiter sur des grains en surface).

En terres battantes (+ de 70% de limon), traiter uniquement en postlevée précoce. Des symptômes de jaunissement ou de petites taches foliaires peuvent être observés, mais sont sans conséquence sur le rendement.

Eviter de traiter en cas de sols asphyxiant et ou système racinaire mal implantés.

Sur sol filtrant éviter de traiter si des précipitations importantes sont à craindre.

Eviter les conditions de gel, de froid prolongé et d'amplitudes thermiques fortes.

Pulvérisation

Pulvérisation : Mise en oeuvre entre 100 et 300 l/ha. L`emploi de buses à injection d'air ou à limitation de dérive homologuée dans le cadre de l'arrêté ZNT est obligatoire en travaillant à une pression comprise entre 1 et 3 bars.

Volume d'eau

100 à 300 l/ha

Paramètres pression

1 à 3 bars

Délai sans pluie

1 heure

Type de buse

A limitation de dérive

Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

Reportez-vous à l'étiquette

Urgences

En cas d'urgence appeler le 112 ou le 15 et le centre anti-poison.
Numéro d'urgence Syngenta France N° vert 0 800 803 264.

 N° Vert 0 800 803 264

En cas d'accident de transport composer le 06 11 07 32 81.
Signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe)



Signalez-nous vos symptômes

 N° Vert 0 800 887 887
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Premiers soins en cas d'incident :

En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin, et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé et rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau tiède, paupières ouvertes et consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : amener la personne à l'air libre.

Pour des informations complémentaires, se référer à la section 4 de la fiche de données de sécurité.

Mentions légales

- SPOW® (ancienne formulation) - Danger - H226 - Liquide et vapeurs inflammables. H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

SPOW® (ancienne formulation) - AMM N° 8700462 - Composition : 800 g/l prosulfocarbe * - P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. P280 Porter des gants en nitrile et des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage pendant toutes les opérations de mélange et chargement et de traitement. P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P331 NE PAS faire vomir. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. L'application avec un tracteur sans cabine n'est pas autorisée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 à 20 mètres par rapport aux points d'eau (voir cultures concernées dans tableau des usages). Spe3 pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages « pomme de terre », « blé », « orge », « seigle », « pavot » et « PPAMC » Spe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr .
